

Logitech PLAYDAYS Giveaway (“PROMOTION”)
Terms and Conditions

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. CETTE OFFRE
EST NULLE SI ELLE EST PROSCRITE PAR LA LÉGISLATION LOCALE EN
VIGUEUR.

VEUILLEZ CONSULTER L'ANNEXE 1 POUR LA LISTE DES PAYS REMPLISSANT
LES CONDITIONS REQUISES

1. RESPECT DES CONDITIONS REQUISES. Le Concours est ouvert aux personnes âgées de 16 ans ou plus (à la date d'inscription), qui résident légalement dans un pays répertorié comme éligible dans l'Annexe 1, à l'exception des états et provinces où la loi l'interdit. Les participants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur pays de résidence sont tenus de demander à un parent ou à un tuteur légal d'examiner et d'accepter les présentes Conditions générales en leur nom. Afin qu'aucun doute ne subsiste, les participants doivent vérifier au préalable que la législation locale les autorise bien à participer au Concours. L'équipe dirigeante, les directeurs et employés de Logitech Inc., de sa société mère, et de toutes ses filiales et sociétés affiliées ("Logitech") ainsi que toutes les agences de publicité, de promotion et de supervision, toute personne ayant participé au développement, à la production ou distribution de matériel de ce Concours (conjointement désignés "Parties du Concours"), leur famille et les personnes vivant sous le même toit (qu'ils fassent partie de leur famille ou non) ne sont pas autorisés à participer à ce Concours. Il est possible que les gagnants canadiens soient invités à répondre à une question réglementaire pour être éligibles.

2. OBLIGATIONS. En prenant part au concours, vous acceptez les présentes Conditions générales. Tout manquement aux Conditions générales officielles entraînera une disqualification. Toutes les lois fédérales, d'état, régionales ou locales s'appliquent.

3. PÉRIODE DE SOUMISSION. Le concours débute le 17 septembre 2025 à minuit (HP) et se termine le 30 novembre 2025 à 23h59 (HP) (« Période de participation »). Les participations seront acceptées pendant toute la période de participation. Le gagnant sera annoncé le 1er décembre 2025 à 11h00 (HP).

4. PARTICIPATION. Il est nécessaire de participer au Concours au moyen du formulaire en ligne disponible sur <https://gleam.io/gGj5L/logitech-mclaren-g-challenge-ft-forza-motorsport> et de respecter toute exigence de vérification (e-mail ou score de fraude) définie par Logitech. La participation doit respecter toutes les conditions requises du Concours, telles que spécifiées, pour être éligible à gagner un prix. Les participations incomplètes ou qui ne respectent pas les règles ou les spécifications du Concours peuvent être

disqualifiées à la seule discrétion de Logitech. Vous devez fournir les informations demandées. Vous ne pouvez pas participer plus de fois qu'indiqué en utilisant plusieurs adresses e-mail, identités ou dispositifs dans le but de contourner les règles. Si vous utilisez des méthodes frauduleuses ou tentez de contourner les règles du Concours, votre participation peut être disqualifiée à la seule discrétion de Logitech.

Les informations fournies lors de l'inscription seront utilisées pour vous contacter si vous faites partie des gagnants potentiels. Le Participant assume tous les frais de participation à ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais de connexion Internet. Un seul compte est autorisé par Participant.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS ET NOTIFICATION.

Logitech sélectionnera un (1) gagnant au hasard à la fin de la Période d'inscription à partir des inscriptions admissibles reçues au cours de ladite Période d'inscription ("Gagnant"). Les chances dépendent du nombre de participants ayant envoyé une inscription admissible.

Notification: le ou les gagnants potentiels seront informés par Logitech ou son agence désignée via e-mail et doivent répondre dans un délai de 24 heures à compter de la date et de l'heure d'envoi du message par Logitech ou son agence désignée. Si la réponse n'est pas envoyée dans le délai requis, le lot sera considéré comme non livrable, ce qui entraînera la perte de vos droits sur ledit lot. Logitech désignera un autre gagnant au hasard. Le ou les gagnants potentiels résidant au Canada doivent également répondre correctement à une question de test de compétences limitée dans le temps. Les gagnants devront peut-être signer et renvoyer une attestation d'éligibilité, d'exonération de responsabilité et de consentement à des fins publicitaires. Le Lot sera remis dans les quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés suivant la vérification du nom du gagnant.

6. PRIX ET RESTRICTIONS RELATIVES AUX PRIX.

Un (1) gagnant pourra recevoir :

- Un (1) système Logitech G RS 50 ~ 700 \$
- Un (1) pédalier Logitech G Munnings ~ 159 \$
- Un (1) volant Logitech G RS Formula : Édition McLaren Racing ~ 129 \$
- Un (1) siège Playseat® Formula Instinct : Édition McLaren Racing ~ 599 \$
- Un (1) Logitech G A50 X : Édition McLaren Racing ~ 429 \$

Restrictions concernant les prix. Les Lots ne sont ni transférables ni remboursables. Ils doivent être acceptés en l'état au moment de la remise et ne peuvent pas être revendus

à profit. Aucune somme d'argent équivalente ni produit ou lot de compensation ne sera disponible. Cependant, Logitech se réserve le droit de remplacer le lot, sans préavis et à tout moment, par un produit similaire ou par la dernière version d'un produit appartenant à la même catégorie. Le paiement de toutes les taxes locales, fédérales et nationales sera à la charge du Gagnant. Si la loi l'exige, Logitech enverra un formulaire fiscal 1099_MISC au Gagnant pour la valeur du Pack du Lot.

Les produits faisant office de prix seront envoyés aux gagnants dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la signature de la Déclaration solennelle attestant du respect des conditions requises, de la Décharge de responsabilité et de la Décharge concernant les droits de la personnalité.

7. OCTROI DE LICENCE. Vous conservez tous vos droits de propriété sur tout contenu, texte, toute histoire, photo ou vidéo que vous enverrez dans le cadre de votre participation (le cas échéant). Toutefois, pour chaque histoire, photo et/ou vidéo envoyée dans le cadre du présent Concours, vous accordez à Logitech et ses sociétés affiliées une licence mondiale, non-exclusive, perpétuelle, sans redevance, entièrement payée, sous-licenciable et cessible leur permettant d'utiliser, d'adapter, de modifier, de publier, de reproduire, de distribuer, de créer des œuvres dérivées, d'afficher publiquement et d'interpréter tout ou partie de l'histoire, de la photo et/ou de la vidéo que vous soumettez dans le cadre du présent Concours et du marketing, de la publicité et de la promotion des produits Logitech. Logitech peut également utiliser votre histoire, photo et/ou vidéo en lien avec (i) des initiatives marketing dont des stands, des catalogues, des services de publipostage, des points d'achat ou autres stands commerciaux; et (ii) des initiatives e-commerce dont le site Web Logitech sous n'importe quel format et via des réseaux sociaux.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION. Les décisions de Logitech relatives au Concours sont irrévocables en tout point. Logitech et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables des inscriptions ou e-mails incomplets, perdus, tardifs, retardés ou inintelligibles, de la capture incorrecte des informations saisies, notamment en raison de problèmes techniques, d'une erreur humaine ou technique, d'une omission, d'une interruption, d'une suppression, d'un défaut ou mauvais fonctionnement d'une ligne téléphonique ou d'un réseau informatique, d'un équipement informatique, d'un logiciel ou de toute combinaison des éléments précités.

Seul le formulaire en ligne dûment complété sera accepté. Tous les formulaires envoyés deviennent la propriété de Logitech. Logitech se réserve le droit de mettre fin sans préavis à tout ou partie du Concours, ou de le modifier de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit, notamment si Logitech détermine, à sa seule discrétion, que des pratiques frauduleuses, des défaillances techniques ou tout autre

facteur échappant au contrôle raisonnable de Logitech compromettent l'intégrité du Concours. Logitech se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier toute personne perturbant le déroulement du Concours ou ayant enfreint le présent Règlement officiel. Toute tentative de contrevenir délibérément au bon déroulement du Concours sera considérée comme une violation du droit pénal et civil et, le cas échéant, Logitech se réserve le droit d'entamer des poursuites, dans les limites du cadre prévu par la loi. L'incapacité de Logitech à faire valoir tout ou partie de ce règlement officiel ne constitue en aucun cas un renoncement à ces clauses.

Du fait de sa participation au présent Concours, le participant accepte de ne pas impliquer, directement ou indirectement, la responsabilité de Logitech et de ses partenaires, leurs sociétés affiliées, succursales, divisions, détaillants et agences respectives, ainsi que leurs cadres, directeurs, employés et agents respectifs, pour des faits survenant dans le cadre de la participation au Concours ou à une partie de ce dernier, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation (correcte ou non) ou de l'incapacité à utiliser tout matériel ou lot issu dudit Concours ou en relation avec lui.

9. PUBLICITÉ. Sauf si la loi l'interdit, l'acceptation d'un prix par un gagnant constitue son consentement à ce que Logitech utilise son nom, son adresse, sa voix, son image ainsi que les informations sur le lot, à des fins promotionnelles, sans donner lieu à une compensation, sauf si la loi l'interdit.

10. CONFIDENTIALITÉ ET COLLECTE DE DONNÉES. Toutes les informations que vous soumettez dans le cadre de ce Concours relèvent de la Politique de confidentialité de Logitech, consultable à l'adresse <https://www.logitech.com/en-us/legal/web-privacy-policy.html>.

11. ORGANISATEUR. Le Concours est sponsorisé par Logitech, dont le siège social en Amérique du Nord est situé au 3930 North First Street, San Jose, CA 95134, États-Unis.

12. LISTE DES GAGNANTS. Le(s) gagnant(s) peuvent être annoncés sur les réseaux sociaux Logitech. Vous pouvez également recevoir la liste des gagnants en adressant une enveloppe affranchie et portant votre adresse à Logitech, à l'attention du Responsable des Relations Publiques, à l'adresse de l'Organisateur, sous 60 jours au plus tard après la fin de la Période d'inscription. Les résidents de l'État du Vermont n'ont pas besoin d'affranchir l'enveloppe à leur nom.

13. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ. LOGITECH NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT

PRIX OU VOTRE PARTICIPATION À LA PROMOTION. EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE DE LIBÉRER ET DE TENIR LOGITECH, LES PARTIES DE LA PROMOTION ET LEURS EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES, AGENTS ET REPRÉSENTANTS RESPECTIFS INDEMNES DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, DROIT, RÉCLAMATION ET ACTION DE TOUTE NATURE EN RELATION AVEC LA PROMOTION OU RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION OU DE L'UTILISATION DE TOUT PRIX, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES BLESSURES CORPORELLES, LE DÉCÈS ET LES DOMMAGES MATÉRIELS, ET LES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR LES DROITS DE PUBLICITÉ, LA DIFFAMATION OU L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE.

14. LITIGES. Le Participant accepte que: (a) tout litige, toute réclamation ou cause d'action, dans le cadre du Concours ou en relation avec ce dernier, autre que l'administration de ce Concours, fera l'objet d'une résolution individuelle, sans donner lieu à un recours collectif, et exclusivement mené selon les règles d'arbitrage contraignant de l'association américaine d'arbitrage de protection du consommateur (Consumer Arbitration Rules) dénommées "Règles", sauf en cas de litige relevant de la juridiction d'une cour des petites créances (small claims court) et qui, sur décision d'une des parties, sera présenté à une cour des petites créances de la juridiction compétente avant la désignation de l'arbitre; (b) tout litige, tout jugement et tout dommage seront limités aux frais réels engendrés, y compris les frais de participation au Concours, mais pas les frais d'avocat; et (c) le participant ne pourra en aucun cas obtenir des dommages autres que des dommages à hauteur des frais réels engendrés, et par conséquent renonce à ses droits en la matière. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISANT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS, LES DÉCLARATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. L'arbitrage sera effectué par un arbitre unique sélectionné d'un commun accord par les parties ou selon la procédure de sélection expressément établie par les Règles. Les frais de l'arbitrage sont répartis entre les parties conformément au Règlement. La compensation déterminée par l'arbitre sera définitive et obligatoire, sans possibilité d'appel de la part des parties. VOUS DEVEZ CONTACTER L'ORGANISATEUR DANS UN DÉLAI D'UNE (1) ANNÉE À COMPTER DE LA DATE DE L'ÉVÉNEMENT OU DES FAITS MOTIVANT LA PROCÉDURE, OU VOUS PERDREZ LE DROIT D'ENGAGER TOUTE PROCÉDURE MOTIVÉE PAR LEDIT ÉVÉNEMENT OU LESDITS FAITS. Les questions en rapport avec le contenu, la validité, l'interprétation et l'application du règlement, ou avec les droits et obligations des participants et de Logitech dans le cadre du concours, sont soumises à la législation de l'État de Californie, États-Unis, qui prévaut en cas de conflit de législations.

Annexe 1

Pays/états/provinces éligibles

- Canada
- États-Unis
- Autriche
- République tchèque
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Norvège
- Suisse
- Espagne
- Royaume-Uni
- Chine
- Japon
- Nouvelle-Zélande
- Taiwan
- Corée du Sud
- Vietnam